

MEDIA RELEASE

Communiqué

L'APPROCHE DU CONSEIL DE NORMALISATION EN COMPTABILITÉ FACE À LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS AVALISÉE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

TORONTO, le 11 novembre 2008 – Les mesures récentes prises par le Conseil des normes comptables (CNC) pour résoudre les problèmes d'information financière posés par l'extrême volatilité des marchés financiers ont reçu l'aval du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC).

Lors de sa dernière réunion, tenue à Montréal, le CSNC a passé en revue les activités récentes du CNC.

«Le CNC a su trouver un juste équilibre entre la nécessité d'une action immédiate et les objectifs de sa stratégie à long terme», a déclaré Doug Hyndman, président du CSNC. «Des circonstances inhabituelles commandent souvent une intervention rapide. Le CNC a agi avec célérité pour mettre à jour les normes canadiennes à la lumière des initiatives prises dans d'autres importants ressorts territoriaux. La transparence pour les investisseurs demeure au centre des préoccupations du CNC dans ses délibérations.»

Le CNC maintient le dialogue avec l'International Accounting Standards Board (IASB) et continue de surveiller de près l'évolution de la situation à un moment où, partout dans le monde, les marchés des capitaux font face à la tourmente.

Le CNC a déjà pris, ou va bientôt prendre, les mesures suivantes :

- la modification des normes comptables actuelles afin de permettre le reclassement d'actifs financiers dans des circonstances déterminées;
- la publication de propositions visant à améliorer l'information sur le risque de liquidité et les évaluations en juste valeur;
- l'élaboration, par ses permanents, de lignes directrices sur l'établissement des justes valeurs sur des marchés non liquides, y compris des indications sur la comptabilisation des billets de trésorerie (papier commercial) adossés à des actifs (BTAA) dont la négociation est suspendue;
- des délibérations sur des propositions concernant la consolidation ainsi que la décomptabilisation d'actifs financiers, en portant une attention particulière à la nécessité de décrire clairement tous les risques courus, de manière à éviter les traitements hors bilan.

«Il est important que les normes comptables continuent d'être établies par des organismes d'experts qui suivent un processus de consultation transparent et n'ont pas de parti pris envers des intérêts particuliers, et qu'il y ait coordination des travaux à l'échelle internationale, a indiqué Doug Hyndman. Nous saluons les annonces récentes de l'IASB et du Financial Accounting Standards Board des États-Unis concernant leur engagement en faveur de l'adoption d'une approche mondiale pour s'attaquer aux défis à venir.»

Pour de plus amples informations ou pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec :
Tobin Lambie, responsable des relations avec les médias, ICCA
416-204-3228
tobin.lambie@cica.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil des normes comptables

Le Conseil des normes comptables établit les normes de comptabilité et d'information financière qu'utilisent les sociétés canadiennes et les organismes sans but lucratif. Il participe également à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Le Conseil adopte ses normes de comptabilité et d'information financière à l'issue d'un vaste processus de consultation des organisations et des personnes qui s'intéressent aux normes ou qui sont touchées par ces dernières. Les normes contribuent à faciliter la prise de décisions par une amélioration constante de la qualité de l'information financière et des autres types d'information qui rendent compte de la performance organisationnelle des entités canadiennes.

Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable

Le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) relèvent du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), organisme indépendant créé en septembre 2000 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Responsable devant le public et comptant parmi ses membres jusqu'à 25 représentants éminents des secteurs privé et public, le CSNC a une vision d'ensemble des questions complexes qui se posent aux normalisateurs dans ces deux secteurs. Le CSNC soutient le CNC et le CCSP dans l'établissement des normes comptables au Canada et dans leur contribution à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Entre autres responsabilités, le CSNC nomme les membres du CNC et du CCSP, exprime ses vues sur les priorités stratégiques et évalue la performance de ces conseils. Il est notamment composé de responsables de la réglementation, d'investisseurs, ainsi que de préparateurs et de vérificateurs de rapports financiers.